

 <p>Direction départementale des services vétérinaires</p>	<p>Proposition d'article destiné au grand public sur le charbon bactérien</p>	
---	--	--

Un épisode de fièvre charbonneuse a récemment touché des bovins d'une estive de NASBINALS, entraînant la mort de plusieurs animaux ; des mesures sanitaires ont été mises en place, ainsi que la vaccination des bovins de la pâture concernée.

La maladie

La fièvre charbonneuse (ou charbon bactérien, à distinguer du charbon symptomatique dû à des Clostridies) est une maladie infectieuse d'origine tellurique (c. à d. venant de la terre) affectant essentiellement les mammifères, principalement les herbivores, et transmissible à l'homme ; elle est due à une bactérie : *Bacillus anthracis*.

Toutes les espèces de mammifères, domestiques ou sauvages, peuvent être atteintes. Epidémiologiquement, les plus exposées sont les herbivores, en particulier les ruminants. La maladie peut aussi toucher les carnivores nourris avec des viandes infectées (fauves de ménagerie, visons, carnivores domestiques...).

C'est une maladie universelle décrite depuis l'antiquité. Cette maladie, incrustée dans certaines régions, est susceptible de provoquer des pertes importantes par mortalité du bétail, mais elle est le plus souvent jugulée par la pratique de la vaccination. Des foyers sont régulièrement diagnostiqués en France notamment dans certains départements des Alpes (Savoie...) ou d'Auvergne.

Chez les animaux, elle se présente généralement sous la forme d'une maladie aiguë, septicémique, évoluant rapidement vers la mort avec des symptômes généraux, circulatoires, digestifs et urinaires. Les lésions principales sont celles d'une septicémie hémorragique associée à une hypertrophie et un ramollissement de la rate et une modification de l'aspect du sang devenu noir et incoagulable.

Le charbon bactérien ou anthrax peut se transmettre à l'homme (contamination cutanée, digestive ou respiratoire). Il s'agit d'une zoonose grave.

La bactérie

La forme végétative de *Bacillus anthracis* est très fragile, mais dans certaines conditions, le germe sporule et la spore extrêmement résistante (plusieurs dizaines d'années à plus d'un siècle) assure la persistance de la maladie dans le sol.

La sporulation se réalise dans les cadavres au niveau des orifices naturels (présence d'air), plus lentement en l'absence d'oxygène. Si le cadavre est dépouillé, éviscéré, tailladé (par action de l'homme ou des prédateurs), la formation de spores en grande quantité est favorisée.

Les animaux malades, et les produits qui en dérivent, constituent des sources directes occasionnelles. Chez les animaux malades, le sang et tous les tissus sont contaminants ainsi que les excréments. Le danger est surtout représenté par le cadavre et toutes les parties qui en dérivent (viscères, viandes, os, peaux, phanères, etc.).

Les animaux contractent la maladie surtout en ingérant de l'herbe ou de la terre contaminée par les spores.

Une carcasse d'animal mort est une importante source de contamination de l'environnement sur place, mais aussi à distance par dissémination de spores par les charognards ou la pluie qui entraîne et concentre les spores dans les basses terres. La dispersion des bactéries dans la terre est aussi assurée par les vers de terre et la microfaune qui ramènent à la surface les spores des carcasses enterrées ou concentrées par les réseaux aquifères. Les aliments (fourrages et pailles contaminés) ou les sous-produits animaux (poudres d'os ou farines) sont ou ont pu être également des sources de contamination animale à distance du foyer initial. L'existence d'une lésion des muqueuses est nécessaire à l'initiation de l'infection. Une saison sèche, où l'herbe est courte, piquante, broutée avec des petits gravillons, succédant à de fortes pluies qui ont concentré des spores dans ce qu'on appelle les "champs maudits" serait ainsi particulièrement propice à l'apparition de cas chez les ruminants. Les carnivores, dans certaines conditions, peuvent se contaminer par ingestion de viandes infectées.

Les mesures de lutte

Le charbon bactérien fait partie des maladies réputées contagieuses, pour lesquelles des mesures sont prescrites par la réglementation.

Traitement :

La bactérie est sensible à de nombreux antibiotiques notamment la pénicilline.

L'efficacité est conditionnée par la précocité du traitement. Un traitement symptomatique (analeptiques cardiovasculaires) peut être également nécessaire.

Prévention :

. Sanitaire

Elle tient compte de l'origine de la contamination : charbon tellurique (ne pas utiliser en pâture les zones reconnues comme contaminées) ou charbon d'importation (importation limitée à des matières premières stérilisées).

Si des cas sont identifiés, il faut isoler et traiter les malades dans un local facile à désinfecter (soude à 10 %, formol à 5 %, eau de javel) (ou bien les laisser dans la pâture contaminée), brûler les litières contaminées, éliminer les cadavres vers le clos d'équarrissage, proscrire saignées et autopsies sur place.

. Médicale

Elle est nécessaire en zone contaminée. Elle impose l'emploi de vaccins à bacilles atténués vivants. Un seul vaccin est disponible en France (Carbovac®.- Merial). Ce vaccin est destiné aux bovins et petits ruminants ; injecté par voie sous-cutanée, il donne une immunité précoce (10 jours), solide et durable (1 an). Des rappels annuels doivent être pratiqués.

Dr C. COLARDELLE
Direction départementale des services vétérinaires